

Mesures d'accompagnement

Les dernières avancées

Mercredi 19 janvier 2011, les organisations syndicales étaient réunies en plénière afin de finaliser les mesures d'accompagnement suite à la fermeture des STM Louvre et Boétie.

LES MESURES FINANCIERES

	Version sans accord	version avec accord suite plénière du 12/01	Commentaires CFDT
Réorientation vers poste de facteurs, collecteurs,	1000€ si départ dans le courant du 1 ^{er} semestre 2011 500€ si départ dans le courant du 2 ^{ème} semestre 2011	5000€ si la mobilité intervient entre le 1/09/10 et le 30/09/11 2500€ si la mobilité intervient dans le courant du dernier trimestre 2011	La CFDT déplore qu'une fois de plus, les sommes les plus importantes soient pour des réorientations vers des métiers de facteurs ou de collecteurs. Suite à notre demande le côté dégressif des primes a été réduit. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à l'annuler...
Réorientation vers un poste d'agent de tri en PDC, de Guichetier, de colis	1000€ si départ dans le courant du 1 ^{er} semestre 2011 500€ si départ dans le courant du 2 ^{ème} semestre 2011	3000€ si la mobilité intervient entre le 1/09/10 et le 30/09/11 1500€ si la mobilité intervient dans le courant du dernier trimestre 2011	Aujourd'hui, c'est une garantie, les agents volontaires pour intégrer un poste en PDC ne sortiront pas en distribution (ni sur les OO, ni sur les OS). Les postes seront proposés à l'ensemble des agents des STM. Mais la priorité sera donnée en premier lieu aux agents de 55 ans et plus, et ceux de 50 à 54 ans.
Réorientation vers la Pic de Gonesse	1500€ si départ dans le courant du 1 ^{er} semestre 2011 500€ si départ dans le courant du 2 ^{ème} semestre 2011 Cumulable avec les 1500€ de l'accord du 28/07/2010	1500€ si la mobilité intervient entre le 1/09/10 et le 30/09/11 750€ si la mobilité intervient dans le courant du dernier trimestre 2011 Cumulable avec les 1500€ de l'accord du 28/07/2010	Les agents volontaires pour se réorienter vers la PIC de Gonesse pourront postuler sur l'ensemble des régimes de travail sauf la 21h25. La CFDT le déplore, notamment pour les agents âgés de 55 ans et plus.

Réorientation vers une PIC autre que celle de Gonesse	N'apparaît pas dans la version sans accord	4000€ si la mobilité intervient entre le 1/09/10 et le 30/09/11 2000€ si elle intervient dans le courant du dernier trimestre 2011	Pour la CFDT, La Poste devait prendre en compte la pénibilité du travail en PIC, mais aussi la sortie du champ de la DOTC Paris Nord
Maintien des Heures de nuit pour tout agent volontaire pour un poste en jour	Maintien des heures 18 mois à 100% et 6 mois à 50% cumulables avec les 2500€ de la prime de passage de nuit en jour	Maintien des heures 18 mois à 100% et 6 mois à 50% cumulables avec les 2500€ de la prime de passage de nuit en jour	La CFDT dans sa déclaration préalable de décembre 2010 a fait remarquer la non-application du BRH de 2002 dans son ensemble. Aujourd'hui, c'est rectifié

LES AUTRES MESURES

- Les agents volontaires pour un poste de facteurs ou collecteurs et qui n'auraient pas le permis, se verront prendre en charge les frais par la DOTC à hauteur de 30 heures de conduite.
- Toutes les demandes de départ volontaires seront acceptées selon la réglementation en vigueur.
- Pour les agents prenant un poste à la PIC de Gonesse, des mesures visant à faciliter leur prise de fonction seront mises en place tant en matière de logement qu'en aide dans les recherches pour la garde d'enfants en bas âge. L'accès au temps partiel à la demande des agents sera facilité.

En conclusion : Cette plénière marque le terme des discussions sur les mesures d'accompagnement. Et, un projet d'accord devrait être envoyé aux organisations syndicales dans les prochains jours. Il reprendra l'ensemble des points énoncés ci-dessus. Il sera soumis à l'ensemble des organisations syndicales lors d'une séance de signature. Il faudra, pour qu'il puisse s'appliquer, qu'une ou plusieurs organisations syndicales, représentant à elle seule ou à plusieurs, 30 % des voix du personnel accepte de le signer. Mais il faudra aussi qu'il ne soit pas dénoncé par les non-signataires.

S'il n'y avait pas d'accord, ce serait la fourchette basse qui serait appliquée... Comme annoncé dans nos tracts précédents, la CFDT reviendra vers les agents concernés pour décider des suites qu'ils voudront donner à ce projet d'accord. Oui, la responsabilité, ce sont les agents des STM qui la prendront car ils sont les premiers concernés...

Avec vous, pour vous, la CFDT